

RAPPORT N° 00/8-35
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN

(David CIZERON / 83 Chemin de la Comète / Saint-François / EV 49)

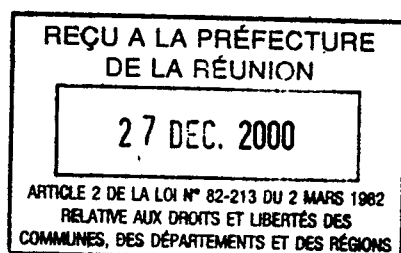
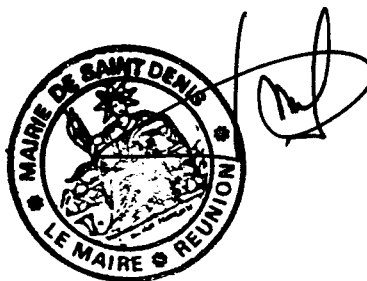
En vue de réaliser un élargissement de virage au Chemin de la Comète à Saint-François, il incombe au préalable à la Commune de maîtriser l'emprise nécessaire à l'aménagement. Celle-ci concerne une partie du terrain cadastré section EV n° 49, appartenant à Monsieur David CIZERON, pour une surface de 235 m² environ.

Les services du Domaine ont estimé la valeur du terrain à 150 F/ m², soit un montant total d'acquisition de 35 250 F environ.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur l'acquisition d'une partie du terrain décrit ci-dessus, au prix de 35 250 F environ conforme à l'estimation des services du Domaine, et de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-35
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN

(David CIZERON / 83 Chemin de la Comète / Saint-François / EV 49)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

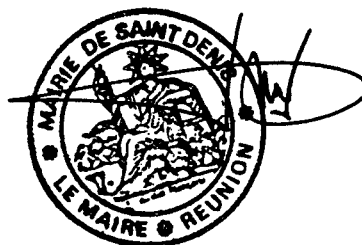
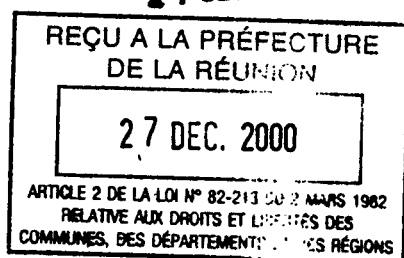
Autorise le Maire à procéder à l'acquisition d'une portion de terrain (d'environ 235 m²), appartenant à Monsieur David CIZERON, cadastré section EV n° 49, au prix de 150 F/ m² conforme à l'estimation des services du Domaine.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **21 DEC. 2000**

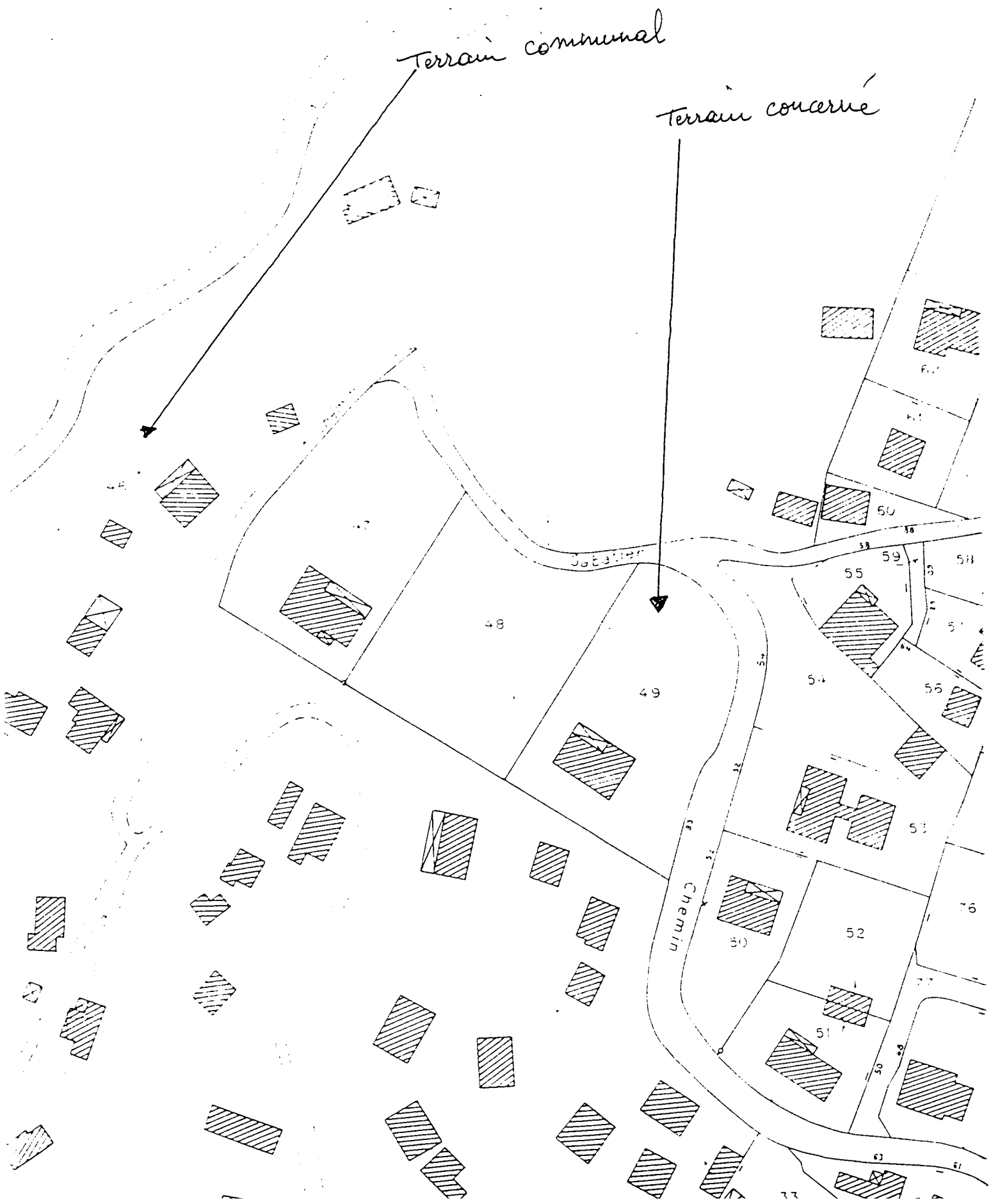
LE MAIRE
Michel TAMAYA



Section EV

Terrain communal

Terrain concerné



Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : **VV 2254-00** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **DOM7301.DOT**
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : **Commune de SAINT DENIS**

2 Date de la consultation : **24-11-2000**

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : **AIRE DE RETOURNEMENT**

4 Propriétaire présumé : **CIZERON David**

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : **SAINT DENIS**

Parcelle **EV 49** bâtie. Emprise de **235m²** non bâtie.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Zone **NAUa - VRD** complets

6 Origine de propriété : **ancienne**

7 Situation locative : **libre**

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :

$$235\text{m}^2 \times 150 \text{ F/m}^2 = \underline{\underline{35\ 250 \text{ F}}}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de **10%**

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an**
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE